

APPEL A CANDIDATURE INTERNE / EXTERNE

Direction des Ressources Humaines
Dossier suivi par : Manon MONTAGNE

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, la Commune de Cornebarrieu recherche :

Un(e) agent(e) comptable en charge des régies
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Titulaire ou contractuel (CDD un an renouvelable) à temps complet

Fonctions et activités :

L'agent exerce la fonction de régisseur de recettes et d'avances au sein du service comptabilité de la Commune sous l'autorité hiérarchique de la responsable du service comptable et marchés publics. Le régisseur est un agent, chargé, pour le compte du comptable public, d'opérations de paiement de dépenses (régisseur d'avances) et d'encaissement de recettes (régisseurs de recettes) pour assurer un service de proximité.

La commune de Cornebarrieu compte 5 régies sous la gestion du régisseur :

- Régie de recettes Spectacles,
- Régie de recettes concerto (encaissement des produits restauration, ALAE, ALSH, EAJE),
- Régie de recettes du budget principal,
- Régie de recettes du CCAS,
- Régie d'avances de menues dépenses,

I) Activités et tâches relatives au poste :

Régisseur de recettes et d'avances

- ✓ Encaisser les recettes réglées par les usagers des services, en numéraire, par chèque, par prélèvement automatique, paiement CB ou virement (...),
- ✓ Consigner toutes les opérations et encaissements et saisir les opérations d'encaissement dans les logiciels mis à disposition du régisseur (Arpège et Ardei),
- ✓ Payer les dépenses dans le cadre de la régie « menues dépenses »,
- ✓ Tenir les comptes DFT,
- ✓ Tenue de la comptabilité des régies et des registres comptable des régies (journal grand livre,

registre à souches numérotées),

- ✓ Produire les pièces justificatives auprès de l'ordonnateur ou du comptable et effectuer le versement de l'encaisse selon la périodicité établie ;
- ✓ Émettre une demande de paiement valant relance ;
- ✓ Organiser la sécurité des valeurs de la régie ;
- ✓ Demander et suivre le remboursement des titres spéciaux de paiement (CESU et ANCV) ;
- ✓ Appui technique des autres régies de la Commune (enfance, MLS, médiathèque, location de salles, jeunesse, régie d'avances spectacles.

Les mandataires suppléants et mandataires remplacent le régisseur sous la responsabilité du régisseur.

Agent comptable :

Traitement comptable des dépenses et recettes courantes

- Emission des titres concernant les factures impayées ;
- Reconstitution des régies de recettes et d'avances dans le logiciel de comptabilité,
- Envoi dans le circuit de validation pour signature du Maire et transmission au comptable public.

Profil souhaité :

☒ **Savoir :**

- Connaissance du fonctionnement et de la tenue d'une régie municipale,
- Connaissance de la nomenclature comptable M57, des procédures comptables, budgétaires et financières,
- Connaissance des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique.

☒ **Savoir-Faire :**

- Maîtrise des outils informatiques (Pack Office) ;
- Connaissance appréciée des logiciels métier concerto et miski et des outils mis à disposition par la comptabilité publique, notamment le fonctionnement des CDFT et l'interface DVP web;
- Connaissance du logiciel de gestion financière (Berger Levrault) ;

☒ **Savoir-Etre :**

- Rigueur professionnelle,
- Savoir rendre compte,
- Capacité à travailler en équipe,
- Esprit d'initiative, d'autonomie,
- Capacité d'adaptation,
- Fiabilité et discrétion professionnelle,
- Accueil du public (neutralité, confidentialité, recueil et traitement des informations)

Expérience d'au moins un an sur poste comparable exigée

Renseignements liés au poste :

Poste à pourvoir à compter du 01/11/2026

Poste permanent ouvert aux agents titulaires et aux contractuels à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique)

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et/ou si les besoins des services et la nature des fonctions le justifient.

Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : temps complet, 39h / semaines avec RTT

Rémunération indicative : rémunération statutaire + régime indemnitaire - chèques déjeuner – possibilité d'adhérer au SSEMA- participation prévoyance.

Pas de télétravail, le poste de régisseur est un poste d'accueil.

Candidatures :

Veuillez adresser votre lettre de motivation, ainsi qu'un CV actualisé à l'attention de :

Monsieur le Maire, 9 avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU

ou par mail à

rh-candidature@cornebarrieu.fr

Date limite du dépôt des candidatures : 31/08/2026

